

Paris, le 8 octobre 2025

- 5, rue Pleyel
93200 St Denis
- fgaac-cfdt@fgaac.org
- www.fgaac-cfdt.fr
- FGAAC-CFDT Officiel



4^{ÈME} SÉANCE DE L'OBSERVATOIRE DES RÉMUNÉRATIONS :

LA FGAAC-CFDT REVENDIQUE UNE REVOYURE SALARIALE EN 2025 !

CET OBSERVATOIRE AVAIT POUR OBJECTIF DE PARTAGER UN CERTAIN NOMBRE D'ÉLÉMENTS :

Cette 4^{ème} séance de l'observatoire a été consacrée au partage d'éléments sur l'environnement économique global ainsi qu'à la présentation d'une étude sur les rémunérations et les avantages sociaux en France et un comparatif des rémunérations des principaux métiers de la SNCF par rapport au marché du travail.

La Direction a annoncé que les prévisions d'inflation pour 2026 s'établissaient à 1,3% et que les marges de manoeuvre pour les prochaines négociations salariales seraient étroites !

La FGAAC-CFDT a rappelé que la SNCF avait déjà engrangé plus de 900 millions d'€ de bénéfices pour le premier semestre 2025 ! La Direction doit assurer une juste redistribution de ces excellents résultats au profit des agents !

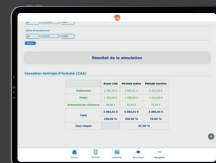
LA FGAAC-CFDT S'EST POSITIONNÉE POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA CLAUSE DE REVOYURE SALARIALE PRÉVUE PAR L'ACCORD SALARIAL 2025

1885-2025, DEPUIS 140 ANS LA FGAAC-CFDT DÉFEND ET INFORME LES CONDUCTEURS...

Mon syndicat professionnel en direct sur mon téléphone ou ma tablette !



Actus
Infos
Contacts



Accès aux simulateurs
CAA et mutuelle



Téléchargez gratuitement l'application



L'ÉTAT DOIT ARRÊTER DE SIPHONNER LES FRUITS DU TRAVAIL DES CHEMINOTS AU TRAVERS DU FONDS DE CONCOURS, QUI N'EST ALIMENTÉ QUE PAR LA SEULE SNCF !

La FGAAC-CFDT a rappelé que le Groupe Public SNCF a réalisé en 2024 un bénéfice de 1,6 milliards d'euros en 2024. En parallèle, la SNCF a versé 1,7 milliards d'euros au début de l'année 2024 au fonds de concours créé par la loi Nouveau Pacte ferroviaire. Pour 2025, le versement à ce même fonds de concours est prévu de s'établir à 1,5 milliards d'euros !

L'Etat va une nouvelle fois siphonner le fruit des efforts des cheminots pour financer les nécessaires investissements pour régénérer, moderniser et sécuriser le réseau !

Malgré l'accélération de l'ouverture à la concurrence, la SNCF est le SEUL opérateur à réinjecter ses bénéfices dans le réseau en alimentant le fonds de concours, ce qui n'est pas le cas de ses concurrents ! Ce mécanisme imposé par la mauvaise loi de 2018 est proprement injuste car il revient à ce que la SNCF finance l'outil industriel de ses concurrents !

Retrouvez nos propositions d'annualisation des échelons statutaires



Retrouvez nos propositions d'annualisation de la prime d'ancienneté des agents contractuels



MESURE D'AUGMENTATION GÉNÉRALE :

➡ La FGAAC-CFDT revendique une mesure d'augmentation générale des salaires avec l'augmentation du point d'indice de la grille statutaire et une revalorisation du salaire de base des agents contractuels !



ANNUALISATION DE L'ANCIENNETÉ :

➡ La FGAAC-CFDT revendique l'annualisation des dispositifs de reconnaissance de l'ancienneté (échelons statutaires et prime d'ancienneté des contractuels) ainsi que la création d'un nouvel échelon d'ancienneté !



DÉROULEMENT DE CARRIÈRE :

➡ La FGAAC-CFDT revendique l'augmentation du nombre de PR Hors Compte restant à attribuer pour les notations 2026 et 2027 et la création d'un délai de séjour maximal pour l'accès aux niveaux TA-3 et TB-4 !



CRÉATION D'UNE GRILLE POUR LES CONTRACTUELS :

➡ La FGAAC-CFDT revendique la création d'une grille de rémunération pour les ADC contractuels permettant d'offrir une perspective de déroulement de carrière attractive et valorisante !



REVALORISATION DES PRIMES DE TRACTION :

➡ La FGAAC-CFDT porte des propositions concrètes d'amélioration et de revalorisation des primes de traction, permettant notamment d'améliorer la rémunération en cas de maladie, ou d'inutilisation !



VERSEMENT D'UNE PPV :

➡ La FGAAC-CFDT revendique le versement d'une prime de partage de la valeur avant la fin de l'année 2025, au titre des résultats 2025 de la SNCF et qui sera complétée début 2026 au moment de la publication des résultats !